

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
**MAIRIE DE PERET**

**Décision du Maire 2021/08**

**\*\*\* Portant création d'une animation « semaine multi-activités » \*\*\*  
Concernant la régie « Affaires communales et culturelles »**

**Le Maire de la Commune de PERET,**

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération 2020/12 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,

Vu la décision du Maire 2021/05 portant création d'une régie de recettes pour les affaires communales et culturelles ;

Vu l'arrêté 2021/86 en date du 10 juin 2021 instituant une régie de recettes pour les affaires communales et culturelles ;

Considérant que la présente décision a pour objet la création d'une semaine multi-activités mise en place durant les vacances scolaires et la définition d'un tarif,

**DECIDE**

**Article 1** – La commune de PERET met en place des semaines multi-activités (animations sportives, créatives et culturelle) durant les vacances scolaires.

**Article 2** – Un tarif de 10 € (dix euros) minimum et 100 € (cent euros) maximum est institué pour l'inscription à cette semaine multi-activités.

**Article 3** – Les tarifs seront ajustés lors de l'organisation de chaque semaine en fonction des activités proposées.

**Article 4** – L'encaissement de cette inscription sera intégré aux animations prévues dans la régie de recettes affaires communales et culturelles.

**Article 5** - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 5 juillet 2021

Le Maire,

Isabelle SILHOL